

\$2.00 chacun, pour les membres admis durant le concours ;

30. Le Bureau offre comme prix personnels :

(A) Grand prix d'honneur : une montre en or ;

(B) Prix de division : une montre en argent ;

(C) Autres prix pour tous les membres : Médaillons en or, épingles à cravates en or (nouveau modèle), médailles du quart de million et médailles du C.M. ;

40. Prix de cercles : Il donnera comme prix de cercles :

(A) 1er prix de division de recrutement : un drapeau en soie, ou au choix du cercle, une série de livres pour être offerte en prix aux élèves des écoles ou pour être conservée dans le cercle comme noyau d'une bibliothèque ;

(B) 2ème prix de division : une série d'insignes d'officiers.

(C) Il met aussi en concours la première bannière d'honneur du XXème siècle, laquelle sera adjugée tel que prescrit à l'art. 5 de l'arrêté du Bureau Exécutif.

50. La province de Québec est divisée en 6 districts, tel que fixé dans le dernier concours. Deux districts nouveaux sont établis : les cercles et bureaux de perception formés dans le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien concourent ensemble pour les prix de division, et les cercles et les bureaux de perception qui pourront être établis en dehors de la puissance du Canada formeront une autre division de concours.

Permettez-moi d'espérer que l'appel du Bureau Exécutif trouvera un écho dans vos cœurs, et que nous verrons se reproduire pendant ce concours, sur un champ plus étendu et avec plus d'intensité, si possible, les actes de dévouement et de valeur que vous avez accomplis et que nous avons été heureux d'enregistrer au livre d'or de l'Alliance Nationale, en plus d'une circonstance, depuis sa fondation.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments de confraternelle amitié.

H. LAPORTE, P G.

Les Succès de l'Alliance Nationale

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

PREMIER QUART DE MILLION DE RÉSERVE
ACCUMULÉ.

La clôture des opérations de l'année 1900 — la dernière du siècle — nous fournit l'occasion de faire un examen rétrospectif des affaires de notre jeune et vaillante société, et de nous rendre compte du chemin qu'elle a parcouru depuis sa fondation. Ces sortes d'inventaires sont nécessaires à plus d'un titre. C'est ce que comprennent fort bien les hommes d'affaires qui ont le souci de leur avenir ; aussi n'oublient-ils jamais d'observer cette règle salutaire. Ce qui est bon pour les individus ne peut manquer d'être utile à une société comme la nôtre, puisque ces sortes d'institutions sont obligées, en vertu de la nature même de leur organisation, de se conformer aux lois que la prudence prescrit, si elles veulent atteindre sûrement la fin qu'elles se proposent.

L'Alliance Nationale n'a pas perdu son temps depuis sa fondation ; elle s'est avancée à pas sûrs dans la voie de la prospérité et du succès. L'histoire de la mutualité dans cette province, et même dans tout le Canada, n'offre aucun exemple d'une société de secours mutuels qui se soit créé une situation aussi florissante dans un laps de temps aussi restreint. La rapidité et la constance de ses progrès lui ont acquis la place d'honneur au premier rang des sociétés similaires en Canada et dans toute l'Amérique du Nord, et cela non-seulement au point de vue du développement de ses opérations, mais aussi et surtout au point de vue des garanties de sécurité qu'elle présente à ses membres.

Nous ne désirons pas reproduire ici des colonnes de chiffres inutiles pour le but que nous nous proposons. Du reste les faits sont simples et faciles à comprendre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les relevés d'opérations publiés mensuellement dans la